

COVID-19 : Très impactées par la crise sanitaire, les entreprises de l'ESS, garantes du lien social, doivent être fortement soutenues

Alors que le pays traverse une crise sanitaire et économique sans précédent, l'UDES reste mobilisée afin d'accompagner ses adhérents et leurs entreprises associatives, mutualistes et coopératives pour faire face aux conséquences des mesures de confinement.

L'UDES a confié ses profondes inquiétudes liées aux impacts économiques sur les entreprises de l'ESS à ses interlocuteurs au sein des ministères concernés. Elle a également adressé, le 19 mars dernier, un courrier au Premier ministre pour lui faire état à date des difficultés économiques rencontrées dans l'ESS.

En effet, tous les secteurs de l'économie sociale et solidaire sont touchés par cette crise. Dans le tourisme social et familial, la grande majorité des structures sont gravement impactées. Dans le secteur de l'animation, toutes les activités en milieu scolaire sont annulées. Les structures d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse sont en cessation totale d'activités. Les associations sportives et culturelles sont contraintes d'annuler les spectacles, les cours et agendas de rencontres.

La nécessaire continuité du service dans les secteurs mutualistes et associatifs de l'aide et soins à domicile, du sanitaire et du médico-social, conduit à des arbitrages compliqués entre les activités de soins et d'accompagnement maintenues en direction des personnes fragiles, et les activités de confort, quant à elles, reportées.

L'UDES souligne également la situation particulièrement difficile à laquelle font face les travailleurs sociaux. Ces derniers permettent au tissu social de se maintenir dans des conditions de protection parfois difficiles en raison de la pénurie de masques. Leur rôle essentiel. Il ne faut pas les oublier dans la gestion des impacts de cette crise.

Si l'UDES soutient les actions nécessaires de protection et de soutien aux entreprises engagées par le Gouvernement, elle demande la mise en place de mesures complémentaires pour accompagner les entreprises dans la reprise de leur activité :

- Le respect strict des **mesures de soutien à l'activité partielle** décidées au début de la crise.
- Au-delà du report, la **suppression des échéances fiscales et sociales pour trois mois**.
- La **mise en place d'un fonds d'indemnisation pour les entreprises** contraintes de restreindre ou suspendre leurs activités.
- La **mobilisation de la caisse des dépôts et consignations pour un report et un échelonnement des loyers** pour les établissements dont elle est partie prenante en tant qu'investisseur.

- La **qualification en « cas de force majeure ou de catastrophe naturelle » des préjudices liés à la suppression d'activité/événement dans le secteur privé** en raison de l'épidémie.
- La préparation d'un **plan de relance sous la forme d'aides aux entreprises** (avances de frais récupérables sur une période longue pour éviter les risques de défaillances) versées en dédommagement en fonction de critères d'activité comparables à la même période sur les trois dernières années.

« Nous sommes en relation quasi quotidienne avec l'ensemble des ministres qui interviennent dans nos champs d'activités. Nous relayons bien sûr à nos adhérents les communications sur les mesures gouvernementales engagées et avons mis en place un système de veille des situations difficiles dans notre réseau. Cependant, il nous remonte que les annonces du Gouvernement notamment sur le chômage partiel seraient finalement plus restreintes dans certains secteurs. Cela pourrait s'avérer très problématiques pour certaines structures. Nos adhérents sont également inquiets de la manière dont ils vont pouvoir accéder à toutes les actions de soutien aux entreprises, notamment les dispositifs d'avance de trésorerie délivrés par la banque publique d'investissement. Nos structures ont besoin de clarté et très rapidement. » souligne le président de l'UDES, Hugues Vidor.

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 60 000 entreprises et établissements, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.